



L'île d'Oléron : dimanche 17 mai 2026.

L'île de Ré : dimanche 31 mai 2026.

(L'île de Noirmoutier : dimanche 14 juin 2026 étant donné les incertitudes économiques ce concours est suspendu)

Les coordonnées GPS des lieux de lâcher :

Ile d'Oléron : Latitude : 45°56' 42,000" Nord - Longitude : 01° 19' 01,000" Ouest

Ile de Ré : Latitude : 46° 14' 39,000" Nord - Longitude : 01° 33' 40,000" Ouest

Ile de Noirmoutier : Latitude : 47°00' 04,115" Nord - Longitude : 02° 14' 49,584" Ouest

Participation : ces concours sont ouverts à tous les colombophiles du Sud-Ouest, licenciés à la Fédération Colombophile Française, pour les catégories Vieux, Yearlings.

La mise pour frais est fixée à 1,20 €/pigeon pour chaque concours.

- **Devant les incertitudes économiques, IL VOUS EST DEMANDÉ DE DONNER UNE PRÉVISION DE VOS EFFECTIFS LA PLUS PRÉCISE POSSIBLE :**
- L'île d'Oléron : **pour le 11 mai 2026,**
- L'île de Ré : **pour le 25 mai 2026,**

Mise en loge :

L'île d'Oléron : **samedi 16 mai 2026,**

L'île de Ré : **samedi 30 mai 2026,**

Rappel : pour la mise en loge, il faut être au moins trois colombophiles participant aux concours.

Nota : joindre les feuilles de mise en loge ainsi que les attestations de vaccinations.

Tous les paniers devront être complets, 22 pigeons/panier. Il est impératif de signaler les paniers incomplets, afin qu'ils soient complétés aux points de ramassage.

Départ du camion de la société d'Agen :

L'île d'Oléron : **le samedi 16 mai à 15h30.**

L'île de Ré : **le samedi 30 mai à 15h30.**

Adresse de mise en loge pour AGEN : Chez JM Havez : 38, rue de Lacarrérottes 47550 Boé
Tél : 06 78 08 52 69 - Email : ojm.havez@orange.fr

Heure du lâcher : à partir de 6h30 – 7h suivant les conditions atmosphériques.

Toutes les communications s'effectueront par **Email**.

Bien mentionner l'adresse Email sur les feuilles de mise en loge.

Classements ¼ : par zone/concours :

➤ **Vieux-Yearlings Jeunes (mâles-femelles)**

Nota : Sur la feuille de classement, apparaîtront dans des colonnes dédiées les classements : Yearlings, femelles et jeunes.

Pour chaque concours, **2 zones** :

L'île d'Oléron :

- **1^{ère} zone : de 200 km à 300 km,**
- **2^{ème} zone : >300**

L'île de Ré :

- **1^{ère} zone : de 220 à 320 km,**
- **2^{ème} zone : >320**

Ce trophée sera disputé au classement par zone, par addition de points au colombier, aux 2 premiers constatés (*quel que soit l'ordre de la mise en loge*), pour les trois concours.

La base de calcul est de 100 pts pour Oléron, 200 pts pour Ré et 300 pts pour Noirmoutier.

La décote sera de 1 pt pour l'île d'Oléron – 2 pts pour l'île de Ré – 3 pts pour l'île de Noirmoutier.

Ex : L'île d'Oléron : base 50 amateurs x (2 pigeons) x (décote de 1 pt) = 100 pts

⇒ 100 pts, 99, 98, 97...

Ex : L'île de Ré : base 50 amateurs x (2 pigeons) x (décote de 2 pt) = 200 pts

⇒ 200 pts, 198, 196, 194...

Nota : si le nombre d'amateurs par zone est supérieur à 50, la base sera modifiée en conséquence.

DOTATION : chaque concours sera doté de prix identiques pour les deux zones

Conditions : **obligation de participer aux 2 concours et avoir constaté 2 pigeons.**

Récompenses pour chaque zone :

- 1^{er} 150 €**
- 2^{ème} 100 €**
- 3^{ème} 100 €**
- 4^{ème} 2 mélanges (25kg)**
- 5^{ème} 1 mélange (25kg)**

Les récompenses seront remises aux récipiendaires le jour de la remise des prix.

Les colombophiles Agenais.